

N° 329. Cession de
Seuain à la C^{me}

Rég. par. n° 3357. 19.1.41

Un acte approuvé par le conseil le 22/11/41

Le Secrétaire J. de la Roche

M. Prud'homme

Anti-Rég. du 22-11-41

de faire porter la connaissance de l'assemblée que les propriétaires riverains de la nouvelle voirie à créer pour relier le chemin du Bon Luit à la rue de secours sont favorables à la cession à l'ensemble de leurs seuains à la C^{me} ou à leur échange.

Il est en conséquence de promesses de ventes devant permettre l'implantation d'un lotissement (parcelles AC-34 M^{lle} Marchal, AC-33 St. Seuain, por. 258 AC-31 Micoumet, AC-29.26 Gaillet, AB 112A. M^{me} de Lorie) et de promesses d'échange (parcelles Perrot AC-32 et M^{me} Guinet AB 111) sur une de constitution de réserves foncières dans ce secteur, le prie a obtenu de promesses de vente sur 3 parcelles AC 24 et AB 10 appartenant à la St. Seuain, por. 258.
Le conseil décide de l'acquisition et échange envisagé et d'ajourner la mise de règlement en différents affaires.